

## Qui est Mohamed Salah Mzali

Mohamed-Salah Mzali est un érudit, historien, économiste, enseignant, homme de lettres, homme politique tunisien, né en 1896 et qui a franchi au cours de la première moitié du 20ème siècle, toutes les étapes de la réussite sociale avant d'être nommé, le 4 mars 1954, Grand Vizir-Président du Conseil.

Il est issu d'une famille dont les membres ont servi dans la magistrature, dans l'armée et dans l'administration et est né à Monastir le 11 février 1896. Après des études brillantes au Collège Sadiki et au Lycée Carnot où il reçoit le Grand Prix d'honneur de chacun de ces établissements, il poursuit ses études, à distance depuis Tunis, à la Faculté de Lyon. Il y obtient une licence en droit puis un doctorat en droit, mention sciences politiques et économiques pour lequel il obtiendra le second prix de la Faculté de Lyon. Il est le premier tunisien à soutenir une thèse de doctorat en économie.

En parallèle, il entame une carrière administrative à la Section d'Etat et d'enseignant au Collège Sadiki. Il a alors à peine 19 ans.

Esprit vif et curieux, il participe à la vie intellectuelle de son temps en siégeant au comité-directeur de l'Institut de Carthage et au comité de rédaction de la Revue Tunisienne. Il collabore également à la Revue El Fejr, à la Majalla Zaitounia, à la Méditerranée, etc...

Tout au long de sa carrière et outre le Collège Sadiki, il sera amené à enseigner à la Grande Mosquée Ezzitouna (section du Notariat) et à l'Ecole Supérieure de Commerce. Il est alors également membre du Comité de patronage du Lycée Alaoui et membre du comité de la bibliothèque publique (Attarine, future Bibliothèque nationale).

En parallèle, il compte 27 ans de services administratifs, à la Section d'Etat, au ministère de la justice, au caïdat de Bizerte en tant que Caïd-gouverneur et aux Archives Générales.

En 1943, il est nommé dans le premier Gouvernement Baccouche en tant que ministre des Habous. Il sera ensuite successivement ministre de la Santé publique et des Affaires sociales, ministre du Commerce et de l'Artisanat, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Signataire de la requête tunisienne à l'ONU, en 1952, il est déporté dans le sud tunisien par les autorités françaises.

En 1954 face à la situation de blocage politique, il est appelé à composer un gouvernement et est nommé Grand Vizir et Président du Conseil. Il est le premier à occuper cette position.

Il négocie alors un accord avec le Résident général Pierre Voizard en vue de réformes à même de sortir la relation franco-tunisienne de l'ornière. Les accords Mzali-Voizard prévoient notamment un conseil des ministres dans lequel les tunisiens sont, pour la première fois majoritaires, et qui plus est, présidé, également pour la première fois, par un tunisien. Ils prévoient également un parlement tunisien.

Pour Charles Saumagne, fin connaisseur de la réalité tunisienne, il n'est « pas outré ni paradoxal de retenir que la date du 4 mars 1954 est celle qui marque la fin du Protectorat politique que la France avait accoutumé, depuis 75 ans, d'exercer sur les instances internes de la Régence ».

Il n'arrive cependant pas à obtenir le soutien du Néo-destour dont la position est hésitante. C'est Bourguiba qui donne le signal du rejet de ces accords et Mzali démissionne après 100 jours de gouvernement.

En 1958, après l'indépendance tunisienne, un premier procès pour biens mal acquis est intenté contre lui et se conclue par un non-lieu. Il est arrêté la même année, déféré à la Haute-Cour et mis au secret pendant huit mois avant d'être condamné, en 1959, à la prison, à l'indignité et à la confiscation de tous ses biens. La Cour estime que les accords Mzali-Voizard ont ralenti l'action du Mouvement National. En 1966, il bénéficie d'une amnistie pleine et entière, ses biens ne lui ont cependant pas été restitués.

Tout au long de sa vie, il rédige de nombreux articles et ouvrages, principalement historiques. Il est notamment l'un des acteurs majeurs de la transmission de la mémoire du Général Khéredine et de l'inscription de ce dernier à une place majeure dans l'historiographie nationale.

En effet, proche collaborateur de son fils Tahar, ministre de la Justice de 1921 à 1934, Mohamed-Salah Mzali a pu, comme il le raconte dans ses propres mémoires, sauver des flammes les archives du Général Khéredine. Elles ont donné lieu à de très nombreuses publications avant qu'il ne les transmette à son tour au Professeur Abdeljelil Temimi qui les a ensuite remises aux Archives Nationales.

Mohamed-Salah Mzali décède le 22 novembre 1984.